



COALITION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

LE RETOUR AU TRAVAIL PASSE PAR LE RETOUR À LA FORMATION

Commentaires sur le projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue déposé par la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre.

Septembre 2001

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre est heureuse de pouvoir déposer sa vision sur le projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue. Dans ce contexte, la pleine reconnaissance du droit à la formation et du droit au travail pour toutes et tous, dans un principe d'équité entre les hommes et les femmes, constitue le cœur de notre mission.

Depuis près de dix ans, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre s'est engagée à combattre l'exclusion sociale et professionnelle des citoyens et citoyennes laissés en marge du développement économique et social. Rassemblant les revendications d'une vingtaine de réseaux d'organismes communautaires nationaux, la Coalition regroupe plus de quatre cents groupes communautaires enracinés dans les différentes collectivités du Québec, qui œuvrent auprès de milliers de personnes exclues ou marginalisées sur le plan de l'insertion sociale ou professionnelle.

Comme membre actif de la Commission des partenaires du marché du travail, nous soulignons notre appui au mémoire présenté par celle-ci. Nous réitérons l'importance de renforcer la vision partenariale qui doit être à la base de toute politique de formation continue. Nous réclamons également la mise en place d'un plan d'action avec des objectifs et des moyens concrets, sans lesquels l'énoncé de politique risque de se limiter à des vœux pieux. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la reconnaissance de la diversité des lieux de formation, la mise en application des systèmes de reconnaissance d'acquis et de compétences, et les moyens pour assurer l'accessibilité au plus grand nombre.

Compte tenu de ressources limitées et la période estivale, nous avons plutôt choisi de centrer nos commentaires sur ce qui nous apparaît comme une lacune majeure au projet de politique, soit, de passer sous silence les personnes sans emploi et éloignées du marché du travail, voulant poursuivre une formation dans le cadre des services publics d'emploi. Nous sonnons donc l'alarme pour que ce projet de politique que l'on veut inclusif et structurant, soit bonifié afin que les besoins des plus démunis de notre société soient pris en compte et que le fossé entre les travailleurs et les personnes en démarches de réinsertion sociale et professionnelle ne se creuse davantage.

Certes, la première orientation du projet de politique reconnaît toute l'importance de maintenir et de rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes. Ceci se manifeste par la volonté de répondre avec cohérence aux besoins de la main-d'œuvre et des entreprises. Or, ce projet de politique tend à limiter les questions de formation de la main-d'œuvre à des préoccupations d'adaptation de la main-d'œuvre présentement en emploi, réduisant considérablement la portée de la reconnaissance de l'implantation d'une culture de la formation comme condition d'adaptation de la main-d'œuvre aux forces agissantes à l'intérieur du monde du travail. Car en effet, le projet de politique passe presque sous silence les personnes sans emploi poursuivant une formation dans le cadre des services publics d'emploi. Comment peut-on penser qu'une politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue puisse lever les obstacles à l'accessibilité et être équitable dans son application, si elle élimine tout un pan de la société qui est exclu du marché du travail et par conséquent marginalisé ?

Pourtant, le droit au retour au travail signifie le droit à la formation. Car les personnes qui entament un processus de réinsertion au travail ont un besoin criant d'être outillés puisqu'elles font face à de nombreux obstacles dans leurs démarches. En plus du manque d'emplois, leurs compétences sont dévaluées sur le marché du travail. Peu scolarisé, «plus de 50% des prestataires de la sécurité du revenu n'ont pas terminé leur secondaire V »¹, la plupart des sans emplois ont besoin de périodes de recyclage et de perfectionnement, voire même de formation initiale. Une enquête menée auprès des chômeurs de longue durée par le RESO², un de nos organismes membres qui travaillent à la réintégration au travail des sans-emploi dans le Sud-Ouest de Montréal depuis près de quinze ans vient confirmer ceci : 51% des répondants mentionnent qu'ils ont des besoins de formation pour effectuer un retour sur le marché du travail.

Toutefois, comme l'a mentionné M. Paul Bélanger lors d'une conférence de la Commission des partenaires du marché du travail³ qui s'est tenue le 5 septembre dernier, les individus ne bénéficient pas des mêmes possibilités de poursuivre leur formation : des études démontrent que ce sont les employés les plus scolarisés, les plus qualifiés et œuvrant dans les grandes entreprises qui tendent le plus à bénéficier des formations offertes. Ainsi, une politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue qui ne prend pas en compte, d'une manière spécifique et ciblée, les personnes en démarche de formation vers l'emploi et des personnes les plus éloignées du marché du

¹ Plan régional du développement de la main-d'œuvre, SQDM-Montréal, p. 12.

² RESO, *Pour une démarche réussie de retour au travail : partir des besoins des personnes sans emploi*, enquête 2001 menée par le RESO auprès de 100 personnes sans emploi des quartiers du Sud-Ouest et qui n'utilisent pas les services du RESO.

³ Paul Bélanger, *L'économie du savoir appelle une société éducative active*, Montréal, Centre interdisciplinaire de recherche/développement sur l'éducation permanente, 5 septembre 2001.

travail ne peut que renforcer cette tendance lourde à l'exclusion sociale et professionnelle et risque de les marginaliser davantage. Or, il est urgent, pour des impératifs non seulement économiques mais également sociaux, d'étendre à l'ensemble de la population adulte les possibilités d'accroître leurs compétences et leurs connaissances. Car une politique d'éducation des adultes axée sur l'accessibilité se doit d'être inclusive à toutes les clientèles.

Ce projet de politique qui passe sous silence les personnes les plus éloignées du marché du travail se doit donc d'établir des conditions de réussite afin de répondre aux besoins de formation exprimés par les personnes en démarche de formation vers l'emploi.

Une première condition facilitante repose principalement sur des actions de promotion et des politiques d'appui aux individus. Les personnes en démarche d'insertion socio-professionnelle sont avant tout préoccupées par leur situation financière : 55% des répondants du sondage effectué par le RESO ont mentionné qu'ils auraient besoin de ressources financières suffisantes pour compléter leurs études. La levée des obstacles signifie donc l'assurance d'un revenu décent et la mise en place de mécanismes facilitant ce parcours menant vers l'emploi. Or «les diminutions successives de soutien financier imposées par DRHC et Emploi Québec offrent peu d'incitatifs pour favoriser une démarche de retour à l'emploi passant par la formation ou par d'autres mesures tels les stages en entreprises. »⁴ Rappelons qu'au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Québec a restreint l'accès à une formation qualifiante pour les prestataires de l'Assistance-emploi. Quant au gouvernement fédéral, il puise maintenant la majorité des sommes investies dans la formation à même la caisse de l'Assurance-chômage, faisant en sorte de réserver l'accès de la formation aux uniques prestataires de ce régime. Les effets de ces décisions politiques sont graves car elles privent toutes les personnes ne recevant pas de prestations gouvernementales (Assistance-emploi ou Assurance-emploi) de l'accès à la formation. Parmi ces personnes, on compte une bonne majorité de femmes vivant du revenu familial. Quant à l'orientation de politique, la question du financement n'est pas claire et semble peu encline à lever ces mêmes obstacles à l'accessibilité : comment interpréter la mesure envisagée d'accroître la contribution financière des personnes lorsque sont ciblées les personnes dépendant financièrement de l'État ? Pourtant, lever les barrières à l'accessibilité signifie d'opter pour une démarche sans égard au statut économique et socioprofessionnel des personnes.

Une autre condition de réussite d'une politique d'expression de la demande éducative des personnes en démarche de formation vers l'emploi se doit de prendre en compte «qu'apprendre à l'âge adulte » est

une action volontaire. Intervenants terrains, nous savons que les démarches d'emploi donnent de meilleurs résultats lorsqu'elles sont faites dans un cadre volontaire. Ainsi, les politiques d'expression de la demande doivent tenir compte du droit des individus à choisir leurs propres champs de développement de connaissance et de compétence pour ainsi répondre aux besoins des personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle. Comme le note M. Bélanger, la demande éducative se doit d'être le résultat d'une communication et d'une négociation plus ou moins formelles entre les aspirations des individus et les nécessités diagnostiquées par la société.

Le 1^{er} novembre 2000, entré en vigueur les dispositions législatives nécessaires à l'application des parcours obligatoires pour les jeunes prestataires âgés de 18 à 24 ans, soit les articles 56 et 57 de la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* ainsi que le Règlement prévoyant des sanctions financières de 50 \$ à 300 \$ par mois si le jeune refuse de participer à un tel parcours. C'est pourquoi nous nous sommes prononcés contre les parcours obligatoires pour les personnes assistées sociales ou autres puisqu'il est illusoire de penser à un parcours de qualité lorsqu'il est question d'impositions de mesures obligatoires. Les parcours obligatoires signifient que le gouvernement traite différemment les bénéficiaires de l'Assistance-emploi, tout en ne donnant pas de formation qualifiante et de longue durée. Finalement, ces mêmes parcours ont pour effet d'engorger artificiellement les services d'aide, d'orientation, de formation, de placement qui, débordés, ne peuvent répondre aux besoins des personnes qui sont prêtes volontairement à entreprendre une démarche d'insertion.

Une troisième condition facilitante et même essentielle pour établir une culture de formation continue auprès des personnes plus éloignées du marché du travail est l'importance de reconnaître et de soutenir financièrement une diversité de lieux et de modes de formation. Pour les personnes qui n'ont vécu que des échecs sur les bancs d'école, il est illusoire de croire que la majorité réussira à retourner dans des institutions traditionnelles, à 30 heures semaine, sans soutien personnalisé. Il est essentiel de pouvoir varier des lieux de formation pour se rapprocher du monde, de permettre une intégration graduelle pour certains et assurer un accompagnement individuel. Il faut assurer également que sera intégré à des démarches de formation pour ces personnes des cours adaptés, leur permettant d'apprendre à apprendre !

⁴ RESO, *op. cit*

Les organismes communautaires ont longtemps revendiqué l'accessibilité pour les personnes les plus vulnérables en matière d'accès à la formation, comme les femmes en général, les prestataires de l'Assurance-emploi et de l'Assistance-emploi, les travailleuses et les travailleurs âgés et les personnes dites «sans chèque », à des mesures de formation qualifiante. Rappelons que plusieurs mesures sont non-reconnues et non-transférables faute de financement adéquat assorti de mesures incitatives. Or, les formes et les conditions de travail se sont profondément modifiées et sont très diversifiées.

Une insertion professionnelle réussie doit donc viser une formation qualifiante, transférable et sanctionnée par les différents pouvoirs publics, permettant une plus grande mobilité des travailleuses et des travailleurs. C'est pourquoi nous exigeons que les personnes qui sont les plus éloignées du marché du travail et qui ont besoin d'un accompagnement de plus longue durée puissent le faire via les organismes communautaires et que ces mêmes démarches de longue durée soient volontaires et adaptées aux besoins spécifiques des personnes.